

LA COMMERCIALISATION AVEC GITES DE FRANCE ® :



●●●●● Faire aux questions ●●●●●

Mon gîte doit-il être ouvert toute l'année ? ❌

Exclusivité : Non, si votre planning est libre, vous pouvez le fermer pour des vacances, travaux, raisons de santé et usage personnel. La période de fermeture ne devra pas excéder 5 semaines et ne pourra pas être effectuée pour une location.

Vous devez penser à bloquer ces dates en avance.

Partagée : Vous ouvrez et fermez vous-même les périodes que vous souhaitez.

Puis-je faire des réservations moi-même si un client me contacte ? ✔

Oui grâce à votre bureau Propriétaires vous pourrez enregistrer vous-même vos réservations.

Exclusivité : En revanche, toute la partie administrative et paiement continuent à être gérées par le service de réservation. Comme vous devenez apporteur d'affaires, la commission est réduite à 8%.

Partagée : Vous avez le choix faire un contrat via le service de réservation afin qu'il gère toute la partie administrative et paiement ou un contrat « Location directe ». En revanche, vous assumez toute la partie administrative, le suivi du paiement et la collecte de la taxe de séjour.

Puis-je fermer mon planning si je reçois de la famille ou des amis ? ✔

Oui

Exclusivité : un simple mail au service réservation suffit pour fermer votre planning à la location.

Partagée : Vous fermez vous-même depuis votre bureau propriétaires.

Ai-je la main sur mes prix ? ✔

Exclusivité et partagée

Oui, nous vous interrogeons chaque année pour la mise à jour de vos tarifs. Vous pouvez également les modifier depuis votre bureau Propriétaires.

Vous pouvez, à tout moment, faire un point avec votre relais pour optimiser votre tarification. Vous pouvez accorder un tarif préférentiel ou une promotion.

Je ne veux pas louer moins de 4 nuits, c'est possible ? ✔

Exclusivité et partagée

Oui nous appliquons les tarifs et les paramètres que vous

souhaitez, qui peuvent évoluer à votre demande.

Comment suis-je informé des réservations ?

Exclusivité et partagée :

Vous pouvez suivre vos réservations depuis votre bureau propriétaires. Vous recevez un mail dès qu'une option se transforme en réservation ferme. En dernière minute (moins de 2 jours), vous recevez en plus un SMS, et/ou un appel du service réservation.

Puis-je refuser une réservation ? ✔ ❌

Exclusivité et partagée :

Si le planning est ouvert, impossible de refuser une réservation, sauf cas de force majeure, ou problème dans l'hébergement. En dernière minute uniquement (2 jours avant la date du séjour), vous recevez un SMS ou un appel du service réservation vous demandant d'accepter ou de refuser la réservation.

Mes coordonnées apparaissent-elles sur le site internet ? ✔ ❌

Exclusivité et partagée :

Non ce sont les coordonnées du service de réservations qui apparaissent (Sauf pour les Chambres d'hôtes)

Le lien vers mon site internet est-il mis en avant ? ❌

Exclusivité et partagée :

Non - Le lien vers votre site internet n'apparaît pas sur le site www.gites-de-france.com. Vous pourrez l'adresser à vos clients une fois qu'ils auront confirmé leur réservation, pour leur donner des informations complémentaires, les visites à faire... le lien pourra être ajouté dans votre mail de prise de contact avant leur arrivée.

J'aimerais m'inscrire sur d'autres plateformes, est-ce possible ? ✔

Exclusivité : Le service de réservation dispose d'un partenariat avec PopConnect, qui lui permet de positionner votre annonce sur plusieurs plateformes de ventes : Booking, Abritel, trip Advisor, homelidays... C'est le service de réservation qui s'en charge pour vous et le taux de commission reste unique (celui du service réservation).

Partagée : Vous êtes libre et vous occupez de tout vous-même. Vous devrez uniquement fournir les liens de synchronisation à votre relais.

LA COMMERCIALISATION AVEC GITES DE FRANCE ® :



Suis-je suivi pour la commercialisation de mon gîte ?



Exclusivité et partagée : Oui, votre relais et le service de réservation assurent des points réguliers concernant l'activité commerciale des hébergements. Si les résultats commerciaux sont estimés insuffisants, il vous propose un point pour étudier les actions à mener afin d'optimiser la fréquentation de votre structure.

Au lancement de votre activité, nous vous proposerons des rendez-vous personnalisés.

Est-ce moi qui réponds aux avis clients ?



Exclusivité et partagée : Oui, on vous conseille vivement de le faire. Nous vous ferons parvenir une procédure de traitement des avis clients. Votre relais se tient à disposition pour vous aider à répondre à un avis négatif.

La réservation partagée est-elle ouverte à tous les hébergements ?



Oui, les gîtes, chambres d'hôtes, gîtes de groupe et insolites peuvent opter pour la réservation partagée.

Comment faire pour réaliser des contrats moi-même sans commission ?



Partagée : Le bureau propriétaires est un outil de gestion et de suivi performant pour votre activité de location, avec lequel vous pourrez réaliser vos propres contrats de réservation, factures....

En revanche, vous gérez tout vous-même (envoi de contrats, suivi paiement, relance, taxe de séjour...) y compris les éventuels impayés et vous n'avez pas accès au contrat d'assurance annulation, ni au service de médiation.

Quel est le taux de commission quand la réservation est faite en ligne ?

Exclusivité et partagée : Sur toutes les réservations faites en ligne (depuis le site national ou départemental) une commission est appliquée en fonction de votre choix de commercialisation.

Je ne peux pas accueillir en semaine car je travaille, est-ce un problème ?



Exclusivité et partagée : Non, nous appliquons les paramétrages qui vous conviennent et vous permettent d'accueillir dans les meilleures conditions. Tout est personnalisable : la durée minimum des séjours, les jours d'arrivées, les heures d'accueil, en fonction des périodes de l'année. On vous propose du sur-mesure !

Si je fais une réservation via booking, par exemple, les commissions se cumulent-elles ?



Exclusivité : si vous choisissez le partenariat avec Popconnect, c'est toujours la commission Gites de France qui s'applique.

Partagée : Non. La réservation faite via une autre plateforme s'applique selon ses propres conditions (exemple booking ente 15 et 17%). Une synchronisation des plannings permet de fermer le calendrier Gites de France®.

Puis-je changer de mode de commercialisation ?



Exclusivité et partagée : Oui, vous choisissez votre mode de commercialisation « exclusivité » ou « partagée » annuellement. Chaque année, nous vous interrogeons pour le renouvellement d'adhésion.

Puis-je mettre un planning de réservation sur mon site internet personnel ?



Exclusivité et partagée : Oui, vous pouvez intégrer le moteur de réservation Gites de France® sur votre site Internet. Ainsi toutes les réservations réalisées sur votre site seront synchronisées et suivi par le service réservation de Lille.

J'ai une double réservation comment, cela se passe t'il ?

Partagée : Un surbooking est toujours une situation délicate à gérer.

Il peut entraîner le versement d'indemnités pour le client, conformément aux Conditions Générales de Ventes (CGV). Si le client doit être relogé : Le surcoût est à votre charge si le relogement se fait dans un hébergement plus cher.

Le client peut demander des indemnités égales à celles qu'il aurait supportées s'il avait annulé : entre 25% et 100% du montant de la location (selon la date d'annulation), en plus du remboursement des sommes déjà versées.

✓ Dédommagement du service réservation : Paiement de la commission que le service réservation aurait dû percevoir, (articles 11 de la convention de mandat).

LA COMMERCIALISATION AVEC GITES DE FRANCE ® :



Vos Contacts :

Relais des Gites de France® de l'Oise - GITOISE



22 place de la Préfecture

60 000 Beauvais

Tél. 03 64 60 60 23

melanie.pigeon@oisetourisme.com

Le service de réservation Gites de France® Lille

359 boulevard Hoover - BP 1210

59013 Lille cedex

Tél. 03.20.14.93.93

gdf60@gites-de-france-nord.com



Edith



Joséphine



Hugo



Hugues,
Responsable du service
commerciale



Thomas



Linda